

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **9416**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **I GHIOSFER HICHAM**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : **0661976122**

Total des frais engagés :

212 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Akdim HABOUB
Médecine Gle. - Echographie
Rue Fatima El Fihria Imm. 13
Tel: 43.47.25 - MARRAKECH

Date de consultation : **18/06/2022**

Nom et prénom du malade : **I GHIOSFER HICHAM** Age : **49**

Lien de parenté : **Lui-même**

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at~~l~~ médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18.6.2022		0	0	INP : 071004089
				DR. ABDULKADIR HABOUBI Médecin Général Echographie El-Bahriya 13 DRAKE 01

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p><i>Sté TILIA PHARMA DR. ALLAGUI BOUCHER N°4 Le Ksar de la Targa-Targa Marrakech-Tél:05 24 34 51 81 RC:91613 - ICE:0021476300000008</i></p>	<i>8/06/22</i>	<i>112,00</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRÉS

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. AKDIM HABOUB
MEDECINE GENERALE
Expert Assermenté auprès des Tribunaux
Echographie Générale
Diplômée de la Faculté de Médecine de Paris

Angle Fatima Fihria et Rahal Ben Ahmed
Appt. 3 - Imm. 13 Marrakech - Guéliz
(en face Pressing Ibn Tofail)
Tél. C. : 05 24 43 47 25

الدكتورة أكديم بوب
الطب العام
خبيرة محلفة لدى المحاكم
الفحص بالصدى الصوتي
خريجة كلية الطب بباريس
زاوية فاطمة الفهرية و رحال بن أحمد
شقة 3 عمارة 13 - مراكش جليز
أمام مصبنبة ابن طفيل
05 24 43 47 25
الهاتف :

Marrakech, le 18. 6. 2022

Sté TILILA PHARMA
DR. ALLAOUI BOUCHRA
N°4-Lot. Rose de la Targa-Targa
Marrakech-Tél: 05 24 34 51 61
RC:91613 - ICE:00214763000008

BOTTU SA
PPV : 28 DH 00

BOTTU SA
PPV : 28 DH 00

BOTTU SA
PPV : 28 DH 00

PPV: 14DH00
PER: 11/24
LOT: K3119

PPV: 14DH00
PER: 01/25
LOT: L253

Dr. Akdim HABOUB
Médecine Gén. Echographie
Rue Fatima El Fennal Imm. 13
Tél.: 43.47.25 - MARRAKECH